ACADÉMIE
DE CRÉTEIL
Liberté
Égalité
Fraternité

Piloter l'EAC à l'échelle de l'établissement



Le Radeau de la Méduse,
T. Géricault

ACADÉMIE
DE CRÉTEIL
Liberté
Égalité
Fraternité

Le déroulé du rendez-vous



Le sujet en quinze minutes : qu'est-ce que l'EAC ?

Cinq questions de pilotage : 45 minutes

EAC et apprentissages : 30 minutes

Le film : 10 minutes

Les questions du chat : 20 minutes

ACADÉMIE
DE CRÉTEIL
Liberté
Égalité
Fraternité

1. Qu'est-ce que l'EAC ?



Il était une fois l'EAC…

Le cadre institutionnel

Un périmètre en évolution

Un écosystème partenarial complexe

Il était une fois l'EAC…

Années 1930-1960 : les prémices

1936 : création des Maisons de la culture ouvrière (Front populaire) dans le sillage de l'éducation populaire

1946 : le Préambule de la Constitution garantit « l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture ».

1959 : création du Ministère des affaires culturelles (Malraux)

Mais les politiques éducatives et culturelles restent parallèles, sans réelle articulation institutionnelle.

ACADÉMIE
DE CRÉTEIL
Liberté
Égalité
Fraternité

Il était une fois l'EAC…

Années 1970-1980 : les expérimentations

Années 1970 : Premières coopérations locales dans le sillage de **l'éducation nouvelle**

Dans le contexte d'après-1968, de nombreux enseignants, artistes et acteurs culturels expérimentent des projets communs.

1981 — Alternance politique et refondation des politiques culturelles. L'arrivée de J.L., ministre de la Culture (1981-1986 et 1988-1993) marque un tournant. Affirmation de la culture comme dimension constitutive de l'école républicaine. Début de la politique de démocratisation culturelle

1986 - « Mise en place des **ateliers artistiques** dans les lycées » (circulaire)

1988 – Loi relative aux **enseignements artistiques** : inscription de ces enseignements dans les cursus scolaires et organisation de l'intervention de professionnels.

Il était une fois l'EAC…



Années 1990-2000 : l'institutionnalisation

Circulaire du 3 août 1992 « Développement des pratiques artistiques et de l'action culturelle dans les établissements ». Texte fondateur de l'action culturelle (**trois piliers : la rencontre avec les œuvres et les artistes, la pratique artistique, et l'acquisition de connaissances**). Renforcement du partenariat Éducation nationale – Culture.

1993 – Nouveau protocole d'accord interministériel : renforcement de la coopération Éducation nationale – Culture.

2000-2002 : Jack Lang ministre de l'Education Nationale -> **plan Lang-Tasca pour les arts et la culture à l'école** qui vise à généraliser l'éducation artistique dans toutes les écoles, collèges et lycées.

14 juin 2001 – Circulaire sur les **classes à projet artistique et culturel (PAC)** : un projet de classe inscrit dans les enseignements et fondé sur le **partenariat**.

Il était une fois l'EAC…



Années 2010-2020 : généralisation et territorialisation

29 Janvier 2010 : circulaire interministérielle « Favoriser l'accès de tous les lycéens à la culture » -> **référents culture en lycée**

1er juillet 2015 : arrêté relatif au **parcours d'éducation artistique et culturelle** (consolidation et clarification du cadre institutionnel) Le parcours pour tous les élèves est inscrit dans la loi du 8 juillet 2013.
Juillet 2016 : **Charte pour l'éducation artistique et culturelle** par le HCEAC (haut conseil à l'éducation artistique et culturelle)

29 juin 2020 : circulaire interministérielle **100% EAC** (PPG)

6 novembre 2021 : décret qui institue la part collective du pass Culture (budget Education nationale)

8 juillet 2022 : Circulaire relative à la mise en œuvre du pilotage conjoint de l'éducation artistique et culturelle (EAC) et territorialisation des politiques éducatives et culturelles

ACADÉMIE DE CRÉTEIL
Liberté
Égalité
Fraternité

2025-2026 : de nouvelles logiques à l'œuvre ?

DÉCRET N° 2025-1201 DU 10 DÉCEMBRE 2025 modifiant le décret du 6 novembre 2021

L'article 2 du décret du 6 novembre 2021 susvisé est remplacé par les dispositions suivantes :
« Art. 2.-La part collective du " pass Culture " a pour objet de permettre une sensibilisation progressive et accompagnée des élèves éligibles par leurs professeurs à la diversité des pratiques artistiques et culturelles dans le cadre des offres proposées dans ces domaines par les acteurs culturels au moyen de l'application " pass Culture " mentionnée à l'article 1er du décret du 20 mai 2021 susvisé. **Elle vise à garantir l'égal accès de tous les élèves d'un même niveau scolaire aux activités d'éducation artistique et culturelle qui s'articulent autour des trois piliers** :
«-la rencontre avec les œuvres, les lieux de culture, les artistes et autres professionnels ;
«-la pratique artistique et scientifique ;
«-l'acquisition de connaissances et le développement de l'esprit critique. »

L'article 4 du même décret est remplacé par les dispositions suivantes :
« Art. 4.-Les crédits **inscrits en loi de finances**, au titre de la part collective du " pass Culture " sont répartis, pour chaque année, entre les établissements scolarisant des élèves, mentionnés à l'article 3 du présent décret, éligibles à la part collective. **Une instruction précise les lignes directrices relatives à la répartition de ces crédits**.
« **La part collective du " pass Culture " est exclusivement dédiée au financement d'activités d'éducation artistique et culturelle effectuées en groupe et encadrées par les professeurs.**
« Chaque établissement scolaire dispose d'un crédit de dépense ouvert annuellement auprès de la structure chargée de la mise en œuvre du " pass Culture ". Le chef d'établissement valide les activités sélectionnées par les équipes pédagogiques auprès des partenaires référencés dans les conditions fixées par arrêté des ministres chargés de l'éducation nationale, de la culture, des armées, de la mer et de l'agriculture. Le crédit de dépense ouvert auprès de la structure chargée de la mise en œuvre du " pass Culture " au titre de la part scolaire ne donne lieu à aucun transfert de fonds vers les établissements scolaires. »

L'article 5 du même décret est remplacé par les dispositions suivantes :
« Art. 5.-Les dotations collectives sont consommables **au titre de l'année en cours**. Les crédits non engagés ne peuvent faire l'objet d'aucun report sur l'année suivante. »

ACADÉMIE DE CRÉTEIL
Liberté
Égalité
Fraternité

2025-2026 : de nouvelles logiques à l'œuvre ?

157 territoires déjà engagés : une nouvelle campagne de labellisation pour accélérer le déploiement du "100 % Éducation artistique et culturelle"

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le ministère de l'Éducation nationale et le ministère de la Culture lancent la troisième vague de labellisation "100 % Éducation artistique et culturelle" (EAC) à destination des collectivités territoriales et de leurs groupements.

06/07/2026



- **La généralisation repose sur une coopération territoriale, des moyens nationaux et des outils communs de pilotage.**

Le cadre institutionnel : le PEAC (arrêté 1er juillet 2015)



Article 1 - Le parcours d'éducation artistique et culturelle vise à **favoriser un égal accès de tous les jeunes à l'art et à la culture.**
Il se fonde sur trois champs d'action indissociables qui constituent ses **trois piliers** : des rencontres avec des artistes et des œuvres, des pratiques individuelles et collectives dans différents domaines artistiques, et des connaissances qui permettent l'acquisition de repères culturels ainsi que le développement de la faculté de juger et de l'esprit critique.
Le **référentiel** du parcours d'éducation artistique et culturelle fixe notamment les grands objectifs de formation et **repères de progression** associés pour construire le parcours. Ce référentiel est annexé au présent arrêté.

Article 2 - Pendant la scolarité obligatoire, les connaissances et compétences acquises par les élèves dans le cadre de ce parcours sont prises en compte pour la validation de l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences **et de culture** défini à l'article D. 122-1 du code de l'éducation.

ACADÉMIE
DE CRÉTEIL
Liberté
Égalité
Fraternité

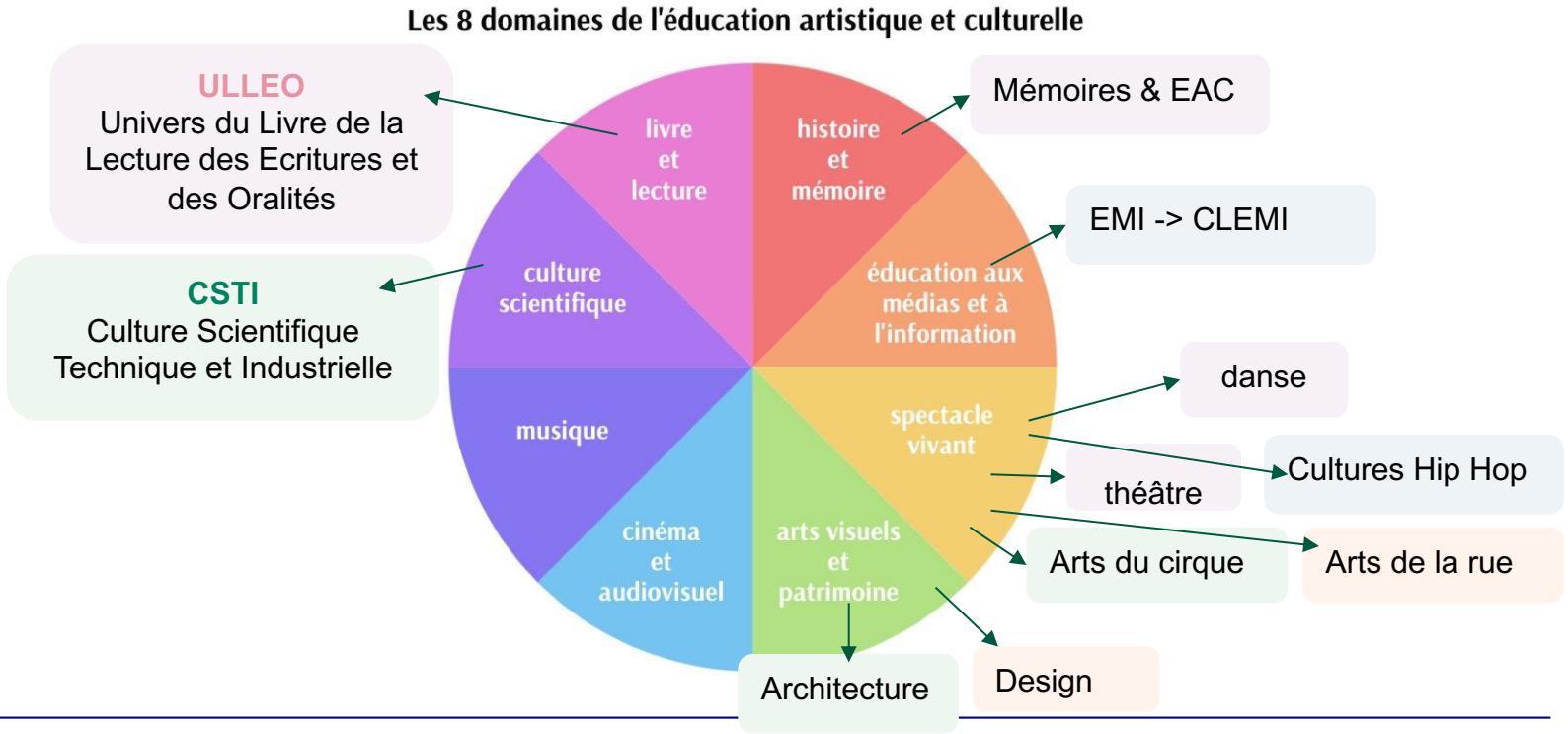
Le cadre institutionnel : la Charte

- Une éducation **à l'art** et **par l'art**
- menée en **partenariat**
- fondée sur **trois piliers** indissociables :
  - rencontrer
  - pratiquer
  - connaître





Un périmètre en évolution



ACADÉMIE DE CRÉTEIL
Liberté
Égalité
Fraternité

Un écosystème partenarial complexe



L'ÉTAT

- Ministère de la Culture
- Ministère de l'Education Nationale
- rectorat
- DRAC
- DSDEN
- Écoles, collèges, lycées

Les collectivités territoriales

- Région
- 3 Départements
- 22 E.P.C.I. / 7 EPT
- 594 Communes

La DAAC

Les formateurs EAC

- Les professeurs relais (46)
- Plus de 600 référents culture

Plus de 500 partenaires artistiques et culturels

Les élèves de 3 à 18 ans

(920.000)

Les professeurs

(65.000)

ACADÉMIE
DE CRÉTEIL
Liberté
Égalité
Fraternité

La DAAC



01

Conseiller

Expertise des domaines, ingénierie de projet, ressources et partenaires.

02

Former

Formation initiale et continue, accompagnement des équipes et des formateurs.

03

Piloter

Déploiement académique, suivi, équité territoriale et articulation des politiques.

Et bientôt…



… des élèves référents culture ?

« L'égalité n'est pas une promesse à tenir, mais une expérience à vivre. »

Jacques Rancière

2. Cinq questions de pilotage

1. Comment financer une politique d'EAC et anticiper les aléas ?
2. À quoi sert ADAGE dans le pilotage de l'EAC ?
3. Comment construire des parcours cohérents et équitables pour tous les élèves ?
4. Comment accompagner les équipes et soutenir une dynamique collective ?
5. L'EAC est-elle vraiment la panacée ?

ACADÉMIE DE CRÉTEIL
Liberté
Égalité
Fraternité

1. Comment financer une politique d'EAC et anticiper les aléas ? – Qui finance ?

Éducation nationale

DAAC • DSDEN • crédits nationaux, académiques et départementaux • établissement

Culture

DRAC • établissements culturels publics

Collectivités

Région, département, EPCI, commune

Service éducation et service culture : des appels à projets et logiques parfois distincts

Pass Culture

Part collective
(budget Éducation nationale)

Une source de financement parmi d'autres

Partenaires

Associations, fondations, etc.

Selon une logique d'appels à projets

Chaque financeur a son calendrier, ses critères et ses priorités propres.

ACADÉMIE
DE CRÉTEIL
Liberté
Égalité
Fraternité

La part collective du pass culture : programmer par-delà les incertitudes

PEAC
Volet culturel du projet d'établissement

cadrer

programmer

En distinguant les actions réalisables avec les moyens disponibles et celles qui restent conditionnées à des financements complémentaires.

Se prémunir des logiques consuméristes

Diversifier

Se prémunir des logiques opportunistes

Privilégier
la qualité pédagogique et partenariale
et l'équité entre les classes.

hiérarchiser

dialoguer

avec le référent culture
avec le professeur documentaliste
avec le secrétaire général
avec le conseil pédagogique
avec les partenaires

2. À quoi sert ADAGE dans le pilotage de l'EAC ?

RECENSER - Établir un diagnostic partagé : identifier les actions, les classes concernées, les partenaires mobilisés et les domaines artistiques et culturels représentés.

REPÉRER les élèves moins touchés par l'EAC : interroger la répartition des actions EAC et la continuité des parcours.

ORIENTER les priorités de l'établissement : s'appuyer sur ce diagnostic en conseil pédagogique pour construire le volet culturel du projet d'établissement

MOBILISER les ressources et les dispositifs : identifier des partenaires, consulter les appels à projets et articuler les possibilités de financement

SUIVRE et AJUSTER la programmation : organiser des points réguliers avec le référent culture et les équipes, utiliser le bilan pour préparer l'année suivante

ACADÉMIE
DE CRÉTEIL
Liberté
Égalité
Fraternité

3. Comment construire des parcours cohérents et équitables pour tous les élèves ?



ARTICULER

le PEAC des élèves

et

le volet culturel de l'établissement

ACADÉMIE
DE CRÉTEIL
Liberté
Égalité
Fraternité

Action, projet, parcours : des échelles à distinguer



01

Action

Une rencontre ou une activité circonscrite.

02

Projet

Une intention, une durée, des partenaires et une participation organisée.

03

Parcours

Une continuité construite dans le temps et pour chaque élève.

Une action peut nourrir un parcours ; une accumulation d'actions ne fait pas nécessairement parcours.

Une grande diversité de dispositifs pour construire les parcours



Ateliers artistiques / AST

résidences d'artistes

Classe à PAC

jumelages

PIE

Prix

Ma classe au cinéma

concours

Etc.

ACADÉMIE
DE CRÉTEIL
Liberté
Égalité
Fraternité

Construire le PEAC à l'échelle d'un établissement

Quelques principes pour le penser et le construire :

- Egalité d'accès
- 3 piliers : rencontres, pratiques, connaissances
- Cohérence à l'échelle du parcours de l'élève
- Progressivité
- Diversité et pluralité des domaines artistiques et culturels
- Partenariat
- Place de l'élève

ACADÉMIE DE CRÉTEIL

Liberté
Égalité
Fraternité

PEAC : les grands objectifs de formation

Piliers de l'éducation artistique et culturelle	Grands objectifs de formation visés tout au long du parcours d'éducation artistique et culturelle
Fréquenter (Rencontres)	cultiver sa sensibilité, sa curiosité et son plaisir à rencontrer des œuvres (3)
	échanger avec un artiste, un créateur ou un professionnel de l'art et de la culture
	appréhender des œuvres et des productions artistiques
	identifier la diversité des lieux et des acteurs culturels de son territoire
Pratiquer (Pratiques)	utiliser des techniques d'expression artistique adaptées à une production
	mettre en œuvre un processus de création
	concevoir et réaliser la présentation d'une production
	s'intégrer dans un processus collectif
	réfléchir sur sa pratique
S'approprier (Connaissances)	exprimer une émotion esthétique et un jugement critique
	utiliser un vocabulaire approprié à chaque domaine artistique ou culturel
	mettre en relation différents champs de connaissances
	mobiliser ses savoirs et ses expériences au service de la compréhension de l'œuvre

Source : arrêté du 1er juillet 2015, référentiel du PEAC.

ACADÉMIE DE CRÉTEIL
Liberté
Égalité
Fraternité

Fréquenter : repères de progressivité 1/2

Pilier	Grands objectifs de formation	Repères de progression			
		Cycle 1	Cycle 2	Cycle 3	Cycle 4
Fréquenter	Cultiver sa sensibilité, sa curiosité et son plaisir à rencontrer des œuvres	ouverture aux émotions de différentes natures suscitées par des œuvres	partage de ses émotions et enrichissement de ses perceptions	ouverture à des esthétiques différentes et à des cultures plurielles	manifestation d'une familiarité avec des productions artistiques d'expressions et de cultures diverses
	Echanger avec un artiste, un créateur ou un professionnel de l'art et de la culture	accueil et écoute d'un artiste (d'un créateur) avec attention, amorce d'un premier échange	questionnement d'un artiste (d'un créateur) sur ses œuvres et sa démarche	débat avec un artiste (un créateur) et restitution des termes du débat	échange approfondi avec un artiste (un créateur) afin d'établir des liens entre la pratique de l'artiste et son propre travail

Source : arrêté du 1er juillet 2015, référentiel du PEAC.

ACADÉMIE DE CRÉTEIL
Liberté
Égalité
Fraternité

Fréquenter : repères de progressivité 2/2

Pilier	Grands objectifs de formation	Repères de progression			
		Cycle 1	Cycle 2	Cycle 3	Cycle 4
Fréquenter	Appréhender des œuvres et des productions artistiques	suivi des codes appropriés lors des rencontres artistiques et culturelles	intégration des codes appropriés face aux œuvres et productions artistiques rencontrées	adaptation de son comportement face aux œuvres et aux productions artistiques selon les circonstances de la rencontre	découverte personnelle (directe ou indirecte) d'œuvres et de productions artistiques de manière plus autonome
	Identifier la diversité des lieux et des acteurs culturels de son territoire	reconnaissance de quelques lieux et acteurs culturels de son environnement proche	repérage et qualification des principaux lieux culturels de son environnement	découverte du rôle et des missions des principaux acteurs et lieux culturels de son territoire	repérage de parcours de formation menant à différents métiers de l'art et de la culture, découverte de quelques grandes caractéristiques du financement et de l'économie des structures artistiques et culturelles

Source : arrêté du 1er juillet 2015, référentiel du PEAC.

ACADÉMIE DE CRÉTEIL
Liberté Égalité Fraternité

Pratiquer : repères de progressivité 1/2

Pilier	Grands objectifs de formation	Repères de progression			
		Cycle 1	**Cycle 2**	**Cycle 3**	**Cycle 4**
Pratiquer	Utiliser des techniques d'expression artistique adaptées à une production	identification et expérimentation de matériaux, d'outils et de postures dans des univers artistiques sonores, visuels et corporels	action sur des matériaux (plastiques, sonores, corporels, textuels, émotionnels...) et expérimentation de gestes	exploitation de matériaux au service d'une intention	emploi de différentes techniques, réalisation de choix en fonction d'un projet de création
	Mettre en œuvre un processus de création	ouverture à des expériences sensibles variées	identification des différentes étapes d'une démarche de création	implication dans les différentes étapes de la démarche de création	prise d'initiatives, engagement, exercice de sa créativité
	Concevoir et réaliser la présentation d'une production	présentation de sa production dans un lieu	exploration de différentes formes de présentation	réalisation de choix et création des dispositifs de présentation correspondants	présentation de sa production en tenant compte du contexte

Source : arrêté du 1er juillet 2015, référentiel du PEAC.

ACADÉMIE DE CRÉTEIL
Liberté
Égalité
Fraternité

Pratiquer : repères de progressivité 2/2

Pilier	Grands objectifs de formation	Repères de progression			
		Cycle 1	**Cycle 2**	**Cycle 3**	**Cycle 4**
Pratiquer	S'intégrer dans un processus collectif	participation à un projet collectif en respectant des règles	engagement dans le collectif	respect de l'avis des autres et formulation de propositions	participation aux décisions collectives et à leur mise en œuvre
	Réfléchir sur sa pratique	participation à un échange sur les propositions et les choix effectués	définition d'intentions de réalisation et présentation de ces intentions en termes simples	explication de son projet ou de sa production aux autres de manière structurée	exercice d'un regard critique sur sa pratique pour faire évoluer son projet

Source : arrêté du 1er juillet 2015, référentiel du PEAC.

ACADÉMIE DE CRÉTEIL
Liberté
Égalité
Fraternité

S’approprier : repères de progressivité 1/2

Pilier	Grands objectifs de formation	Repères de progression			
		Cycle 1	**Cycle 2**	**Cycle 3**	**Cycle 4**
S’approprier	Exprimer une émotion esthétique et un jugement critique	verbalisation de ses émotions	confrontation de sa perception avec celle des autres élèves	enrichissement de sa perception par une première analyse pour construire son jugement	défense d'un point de vue en argumentant
	Comprendre et utiliser un vocabulaire approprié à chaque domaine artistique ou culturel	emploi d'un vocabulaire élémentaire pour parler d'une œuvre	appropriation des noms de différentes formes de productions artistiques	utilisation de quelques éléments d'un lexique adapté pour caractériser une œuvre	exploitation d'un lexique spécialisé pour analyser une œuvre

Source : arrêté du 1er juillet 2015, référentiel du PEAC.

ACADÉMIE DE CRÉTEIL
Liberté Égalité Fraternité

S’approprier : repères de progressivité 2/2

Pilier	Grands objectifs de formation	Repères de progression			
		Cycle 1	**Cycle 2**	**Cycle 3**	**Cycle 4**
S’approprier	Mettre en relation différents champs de connaissances	repérage des éléments communs à des œuvres	comparaison et rapprochement des éléments constitutifs de différentes œuvres	situation des œuvres du passé et du présent dans leurs contextes	situation des œuvres du passé et du présent dans leurs contextes à partir de questionnements transversaux
	Mobiliser ses savoirs et ses expériences au service de la compréhension d'une œuvre	expression orale sur une œuvre pour la présenter	identification de quelques éléments caractéristiques d'une œuvre	mise en relation de quelques éléments constitutifs d'une œuvre avec les effets qu'elle produit	utilisation de ressources pertinentes pour analyser une œuvre et en déduire du sens

Source : arrêté du 1er juillet 2015, référentiel du PEAC.

ACADÉMIE
DE CRÉTEIL
Liberté
Égalité
Fraternité

Quelle place pour les enseignements artistiques dans le cadre du PEAC ?



TOUS les enseignements disciplinaires ont vocation à contribuer au PEAC

Les enseignements artistiques structurent des apprentissages disciplinaires qui articulent pratique et connaissances, en relation avec les œuvres.

Les enseignements artistiques gagneront à être prolongés par des PARTENARIATS culturels, en développant les rencontres avec les artistes, les professionnels, les œuvres et les lieux.

L'enseignement interdisciplinaire de l'HISTOIRE DES ARTS pourrait utilement être coordonné dans le cadre du PEAC, en articulant les contributions des différentes disciplines.

ACADÉMIE DE CRÉTEIL
Liberté
Égalité
Fraternité

Du PEAC au volet culturel du projet d'établissement

1

DIAGNOSTIC

Ce que vivent réellement les élèves

2

PRIORITÉS

Ce que l'établissement veut transformer

3

PLAN D'ACTION

Ce qui sera organisé sur plusieurs années

4

INDICATEURS

Ce qui permettra d'ajuster

Un document court, partagé, révisable et relié au projet d'établissement.

Exemple 1 : Au collège : un parcours commun, de la découverte à l'autonomie



Niveau	Projet 1 et équipe porteuse	Projet 2 et équipe porteuse
6e	Des histoires à dire et à jouer · Littérature et théâtre : spectacle, rencontre avec des comédiens et ateliers de jeu. Lettres, documentation.	Habiter son territoire · Architecture et patrimoine : exploration avec un architecte, visite et création de maquettes. Histoire-géographie, arts plastiques, technologie.
5e	Écouter le monde · Musique : concert, rencontre avec des musiciens et création vocale ou instrumentale. Éducation musicale, langues vivantes.	Dessiner le vivant · Culture scientifique et arts visuels : rencontre avec un scientifique et un illustrateur, collections et carnet d'observation. SVT, arts plastiques.
4e	Fabriquer un regard · Cinéma : Collège au cinéma, rencontre avec un professionnel et atelier de réalisation. Lettres, langues vivantes, documentation.	Le corps dans l'espace · Danse : spectacle, rencontre avec une compagnie et composition chorégraphique. EPS, éducation musicale.
3e	Photographier les mémoires · Photographie et patrimoine : archives, rencontre avec un photographe et exposition. Histoire-géographie, arts plastiques.	La poésie prend voix · Poésie et création sonore : rencontre avec un poète, performance et création enregistrée. Lettres, éducation musicale, documentation.

Progression : 6e : découvrir et exprimer → 5e : explorer et comparer → 4e : expérimenter et interpréter → 3e : argumenter et partager.

Exemple 1 : volet culturel du projet d'établissement



Construire une culture commune et ouvrir les horizons de chaque élève

1. Une ambition : garantir un parcours artistique et culturel à tous

Le collège fait de l'éducation artistique et culturelle une composante de la formation de chaque élève. Il entend réduire les inégalités d'accès aux œuvres, aux pratiques et aux lieux culturels, développer la sensibilité et la créativité, et accompagner la construction d'un jugement personnel et argumenté.

Le volet culturel organise une continuité entre les apprentissages disciplinaires, l'enseignement transversal de l'histoire des arts et les projets construits avec les partenaires. Tous les enseignements y contribuent, avec une place de premier plan pour les arts plastiques et l'éducation musicale.

2. Un parcours commun et progressif de la sixième à la troisième

Chaque élève bénéficie de deux projets partenariaux par an, associant rencontres, pratiques et connaissances. Cette programmation commune constitue une trame du PEAC, enrichie par les enseignements, les projets de classe et les pratiques volontaires. La progression retenue est la suivante :

- **En sixième, découvrir et exprimer** : entrer dans des lieux culturels, rencontrer des œuvres et mettre en mots ses perceptions.
- **En cinquième, explorer et comparer** : diversifier ses références, découvrir des démarches et rapprocher des formes d'expression.
- **En quatrième, expérimenter et interpréter** : comprendre les choix de création et éprouver leurs effets par la pratique.
- **En troisième, argumenter et partager** : construire un point de vue personnel et présenter une démarche ou une réalisation.

La programmation croise littérature et théâtre, architecture et patrimoine, musique, culture scientifique, arts visuels, cinéma, danse et création sonore. Elle comprend un parcours **Collège au cinéma**, prolongé par une rencontre professionnelle et un atelier de réalisation.

Exemple 1 : volet culturel du projet d'établissement

Construire une culture commune et ouvrir les horizons de chaque élève

3. Une construction collective articulée aux enseignements
Les équipes identifient les apprentissages auxquels chaque projet contribue et prévoient les temps de préparation, de pratique et de retour sur l'expérience. La construction du PEAC permet également de coordonner l'histoire des arts : œuvres étudiées, repères communs et rapprochements entre disciplines.
Chaque projet repose sur une équipe porteuse identifiée. La répartition des responsabilités mobilise progressivement l'ensemble des disciplines. Les partenariats sont construits dans le dialogue avec les artistes, les scientifiques et les professionnels de la culture.
4. Un pilotage attentif à l'équité et à l'appropriation
Sous l'impulsion de la direction, le référent culture accompagne la programmation et sa mise en cohérence en conseil pédagogique. Une attention particulière est portée aux élèves de SEGPA, d'ULIS ou d'UPE2A lorsque ces dispositifs sont présents, ainsi qu'aux obstacles matériels à la participation.
Les projets sont recensés dans ADAGE. Chaque élève conserve des traces choisies de ses expériences et dispose de temps pour exprimer ce qu'il a découvert, appris ou questionné.
Le bilan annuel examine la participation effective de tous les élèves, la diversité des domaines, l'équilibre entre les trois piliers et la progression des apprentissages. Il permet d'ajuster la programmation suivante.

ACADÉMIE DE CRÉTEIL
Liberté
Égalité
Fraternité

Exemple 2 : Au lycée professionnel : construire son jugement esthétique et son autonomie culturelle

Niveau	Projet 1 et équipe porteuse	Projet 2 et équipe porteuse
Seconde professionnelle	Entrer en scène · Théâtre : spectacle, rencontre avec des comédiens et création de courtes scènes. Lettres-histoire, documentation.	Objets du quotidien, objets de création · Design et métiers d'art : musée ou atelier, rencontre avec un créateur et conception d'un objet. Arts appliqués et cultures artistiques, enseignements professionnels, mathématiques.
Première professionnelle	Filmer le travail, inventer des récits · Lycéens et apprentis au cinéma, rencontre avec un cinéaste et réalisation d'une fiction ou d'un portrait documentaire. Lettres-histoire, langues vivantes, enseignements professionnels.	Musiques en création · Concert, rencontre avec des musiciens et ateliers de création sonore. Lettres, documentation, mathématiques-sciences.
Terminale professionnelle	Mettre les corps en mouvement · Danse ou cirque : spectacle, rencontre avec une compagnie et composition collective. EPS, arts appliqués et cultures artistiques.	Faire vivre un patrimoine · Architecture et patrimoine : exploration d'un site, rencontre avec des professionnels et création d'un parcours sensible. Lettres-histoire, arts appliqués et cultures artistiques, enseignements professionnels.

Progression : Seconde : découvrir et oser → Première : expérimenter et confronter les regards → Terminale : choisir, créer et partager.

Exemple 2 : volet culturel du projet d'établissement



1. Une ambition : former des jeunes capables de choisir et de participer à la vie culturelle
Le lycée entend permettre à chaque élève d'enrichir sa culture artistique, de développer sa sensibilité et son jugement, d'expérimenter des démarches de création et de gagner en autonomie dans ses pratiques culturelles.
Le volet culturel reconnaît la diversité des références et des expériences des élèves. Il élargit leurs horizons en leur donnant accès à des œuvres, des pratiques et des lieux variés. Il met en dialogue cultures artistiques, scientifiques, techniques et professionnelles.
Tous les enseignements contribuent au PEAC. Les arts appliqués et cultures artistiques y occupent une place structurante, en articulation avec les enseignements généraux et professionnels. L'histoire des arts permet de croiser les approches et de situer les créations dans leurs contextes.

2. Deux projets annuels inscrits dans une progression commune
Chaque élève bénéficie de deux projets partenariaux par an, associant rencontres, pratiques et connaissances.
En seconde, découvrir et oser : fréquenter des œuvres et des lieux, rencontrer des professionnels, exprimer ses perceptions et s'engager dans une pratique.
En première, expérimenter et confronter les regards : explorer des démarches de création, coopérer et construire un jugement argumenté.
En terminale, choisir, créer et partager : affirmer des choix artistiques, porter une réalisation collective et identifier les ressources pour poursuivre sa vie culturelle.
En seconde, les projets associent **théâtre, design et métiers d'art**. En première, ils explorent **cinéma, photographie et création musicale**, en prenant appui sur **Lycéens et apprentis au cinéma**. En terminale, ils croisent **danse ou cirque**, puis **architecture et patrimoine**.
La programmation est organisée en tenant compte des périodes de formation en milieu professionnel et des échéances de certification. Les élèves de CAP bénéficient d'une déclinaison de cette progression adaptée à la durée de leur formation.

Exemple 2 : volet culturel du projet d'établissement



3. Des projets portés conjointement par les équipes

Chaque projet associe une équipe porteuse et un partenaire culturel autour d'objectifs artistiques et d'apprentissage explicites. Les enseignements généraux et professionnels apportent leurs regards, leurs connaissances et leurs démarches. Les liens avec les métiers permettent notamment d'explorer les matériaux, les gestes, les techniques, les usages et les représentations du travail. La programmation ouvre également sur des univers artistiques éloignés de la spécialité préparée. La préparation, la pratique et les échanges après les rencontres aident les élèves à construire des repères, à formuler une appréciation et à prendre conscience de leurs découvertes. Les réalisations peuvent prendre des formes variées : scène, objet, photographie, film, création sonore ou parcours patrimonial.

4. Une organisation qui garantit l'accès et encourage l'initiative

La direction et le référent culture coordonnent la programmation avec les équipes en conseil pédagogique. Ils veillent à une répartition équilibrée entre spécialités et niveaux de formation, ainsi qu'à l'accessibilité des activités pour tous les élèves.
Le CVL et la maison des lycéens sont associés à la vie culturelle. Les élèves prennent progressivement des responsabilités dans l'organisation des rencontres et la présentation de leurs réalisations.
Le recensement dans ADAGE permet de suivre les parcours et de repérer les élèves ou les groupes moins concernés. Le bilan annuel examine l'équité d'accès, la diversité des domaines, la qualité des partenariats et la progression de l'autonomie culturelle. La parole des élèves et les retours des partenaires contribuent à l'évolution de la programmation.

ACADÉMIE DE CRÉTEIL
Liberté
Égalité
Fraternité

Exemple 3 : Au lycée général et technologique : construire son jugement esthétique et son autonomie culturelle

Niveau	Projet 1 et équipe porteuse	Projet 2 et équipe porteuse
Seconde	Devenir spectateur de théâtre · Spectacles contrastés, rencontre avec une équipe artistique, ateliers de jeu et échanges critiques. Lettres, langues vivantes, documentation.	Architecture : vivre ensemble · Visite avec un architecte, découverte de réalisations et maquettes pour repenser un espace du lycée. Histoire-géographie, mathématiques, sciences de l'ingénieur ou disciplines technologiques.
Première	Poésie, musique et création · Lecture musicale ou concert, rencontre avec des créateurs et mise en voix et en musique de textes. Lettres, langues vivantes, enseignement musical lorsqu'il existe.	Images du réel · Lycéens et apprentis au cinéma, rencontre avec un cinéaste et réalisation photographique ou documentaire. Histoire-géographie, documentation, SES ou disciplines technologiques.
Terminale	Le vivant : savoirs et imaginaires · Exposition, rencontre avec un chercheur et un artiste, création plastique ou sonore. Philosophie, enseignement scientifique ou disciplines scientifiques et technologiques.	Corps, normes et libertés · Spectacle de danse, rencontre avec une compagnie et composition collective. EPS, philosophie, langues vivantes.

Progression : Seconde : découvrir et oser → Première : expérimenter et confronter les regards → Terminale : choisir, créer et partager.

Exemple 3 : volet culturel du projet d'établissement



1. Une ambition : former des jeunes capables de choisir et de participer à la vie culturelle
Le lycée entend permettre à chaque élève d'enrichir sa culture artistique, de développer sa sensibilité et son jugement, d'expérimenter des démarches de création et de gagner en autonomie dans ses pratiques culturelles.
Cette ambition concerne tous les élèves, quelles que soient leur série, leurs spécialités et leur fréquentation antérieure des lieux culturels. Le volet culturel veille particulièrement à la continuité du PEAC pour les élèves qui ne suivent pas d'enseignement artistique.
Tous les enseignements contribuent au parcours. Les enseignements artistiques proposés par le lycée constituent des ressources pour la dynamique collective. L'enseignement transversal de l'histoire des arts favorise les rapprochements entre œuvres, savoirs et démarches disciplinaires.

2. Deux projets annuels inscrits dans une progression commune
Chaque élève bénéficie de deux projets partenariaux par an, associant rencontres, pratiques et connaissances.
En seconde, découvrir et oser : fréquenter des œuvres et des lieux, rencontrer des professionnels, exprimer ses perceptions et s'engager dans une pratique.
En première, expérimenter et confronter les regards : explorer des démarches de création, coopérer et construire un jugement argumenté.
En terminale, choisir, créer et partager : affirmer des choix artistiques, porter une réalisation collective et identifier les ressources pour poursuivre sa vie culturelle.
En seconde, les projets associent **théâtre et architecture**. En première, ils croisent **poésie et musique**, puis **photographie et cinéma documentaire**, en prenant appui sur **Lycéens et apprentis au cinéma**. En terminale, ils explorent les relations entre **arts et sciences**, puis entre **corps, normes et libertés à travers la danse**.
Les formats sont adaptés aux séries et aux spécialités, en maintenant des objectifs communs et une ambition comparable pour tous.

Exemple 3 : volet culturel du projet d'établissement



3. Des enseignements et des partenariats qui se nourrissent mutuellement

Les équipes construisent les projets à partir de questions artistiques et culturelles partagées. Elles articulent les expériences proposées aux apprentissages des disciplines générales et technologiques.

La préparation et les prolongements des rencontres permettent aux élèves d'acquérir des repères, de comparer des interprétations et de revenir sur leurs premières impressions. Les temps de pratique leur donnent l'occasion d'éprouver des choix et des contraintes de création.

La coordination de l'histoire des arts s'appuie sur cette programmation pour identifier des objets communs et organiser des échanges entre disciplines. Les élèves suivant un enseignement artistique peuvent contribuer à la vie culturelle du lycée, dans des formes qui favorisent la rencontre avec leurs pairs.

4. Une participation croissante des élèves et un suivi collectif

La direction et le référent culture organisent la concertation en conseil pédagogique. Le CVL et la maison des lycéens sont associés à la réflexion sur la vie culturelle de l'établissement. Les élèves prennent progressivement des responsabilités dans la préparation des rencontres, la présentation des œuvres et le partage des réalisations.

ADAGE permet de suivre la participation des classes et des élèves, de repérer les écarts entre séries et d'éclairer les choix de programmation.

Le bilan annuel porte sur l'équité d'accès, la diversité des domaines, la qualité des partenariats et l'appropriation des expériences. Il s'appuie également sur la parole des élèves et sur leur capacité croissante à argumenter leurs choix et à identifier des ressources culturelles.

4. Comment accompagner les équipes et soutenir une dynamique collective ? – à l'intérieur de l'EPLE



le secrétaire général

Le professeur documentaliste

Le CPE ? La vie scolaire ?

le référent-culture

-> Une commission EAC ?

Les élèves ?

Le conseil pédagogique

ACADÉMIE
DE CRÉTEIL
Liberté
Égalité
Fraternité

FOCUS sur le binôme chef d'établissement–référent culture



Un cap et des priorités discutés avec les équipes

Une lettre de mission et des responsabilités identifiées

Des points réguliers sur les parcours, projets et moyens

Un bilan préparant l'année suivante

ACADÉMIE
DE CRÉTEIL
Liberté
Égalité
Fraternité

Des ressources extérieures à mobiliser



DAAC : expertise et accompagnement des partenariats

Professeurs relais : lien avec les structures et ressources

Formateurs EAC : en réponse aux demandes de FIL et de FDL

ACADÉMIE DE CRÉTEIL
Liberté
Égalité
Fraternité

Le réseau des professeurs-relais



I.Bourdon	S. Coudurier	P. Mestre	A. Moreau	A. Moreau	R. Quenum Sanfo	C. Govaere	S. Bory	A. Moreau	A. Moreau
Cinéma et audiovisuel	**Culture scientifique technique et industrielle**	**Théâtre**	**Archives**	**Patrimoine**	**Univers du livre de la lecture, des écritures et de l'oralité**	**Musique**	**Arts visuels photographie**	**Histoire Mémoire Citoyenneté Droits humains**	**Architecture**
Thomas Bonnans **Cinéma 77**	Olivier Chaïbi **Musée de l'air et de l'espace**	Thomas Fontaine **TQI / Crédac**	Nathalie Baron **Archives 94**	Clorinde Griffaton **Château de Fontainebleau**	Nafissa MOULLA **Maison du conte**	Denis Froment **Muse en circuit**	Dounia Acherar **Louvre**	Fondation pour la **mémoire de l'esclavage**	Isabelle Aubry **Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement 77**
Anaïs Rossi y Costa **Cinéma 94**	Frédéric Fasquel **Aquarium de la Porte Dorée**	Anaïs Jolly **Comédie française**	**Archives diplomatiques**	Cécile Duvignac-Croisé **Château de Vincennes**	**Médiathèque 77**	Antoine Mignon **Hall de la chanson**	Anne Boulanger **Centre Pompidou**	Eric Brossard **Mémorial national des femmes en résistance et en déportation**	Julien Calas **Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement 94**
Véronique Marquis **Cinémas 93**	Frédérique Simon **Musée des Arts et Métier**	Pierre MATHIEU **Théâtre Gérard Philippe**	**Archives 93**	Anna Marchio **Château Champs sur Marne**		Rihanata Quenum Sanfo **Radio France**	Catherine Poirier **Musée Rodin**	Hélène Clevy **Musée du quai Branly**	Clémence Lagache **Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement 93**
Mathieu Farelly **Forum des images**	Nicolas Capri **Musée de l'Homme**	Stéphanie Derumigny **Théâtre Sénart**	**Archives 77**	Arnaud Morand **Musée Gendarmerie**		Michael Petit **Orchestre national Ile de France**	Jérôme Pierrejean **MAC VAL**	Véronique Servat **MNHI**	Jacques Taffin **Cité de l'architecture**
	Natacha Ouvrié **Jardin des Plantes**		Emilie Perraud **Archives nationales**	Louise Nonnon **Musée Paul Eluard**			Sandra Murail **Centre photographique Ile de France**	Jessica Kohn **Musée d'Art et d'histoire du judaïsme**	
	Nicolas Vareillas **Universcience**						Marie Pereira da Costa **Jeu de Paume**	David Mitzinmacker **Musée de la Grande guerre**	
	Isabelle Woydyllo **Observatoire**							Rémi Houley **Musée résistance nationale**	
		ENACR **Mathilde Grodet**							

Représentation du réseau des professeurs relais par domaines septembre 2026, 48 professeur.es relais

5. L'EAC est-elle vraiment la panacée ?

Émancipation ?

Pédagogie de projet ?

Capital culturel ?

Réduction des inégalités ?

Etc.



ACADÉMIE DE CRÉTEIL
Liberté
Égalité
Fraternité

Vers une hybridation des formes de distinction

Années 1960-1970

Culture légitime (arts, lettres)

Il s'agit de posséder « la bonne culture »

Années 1990-2000

Éclectisme cultivé

Capacité à naviguer entre les registres

une question de rapport à la culture (curiosité, codes, réflexivité) plutôt que de contenu

Années 2010 - 2020

Capital attentionnel

Capital communicationnel

Capital numérique

Capital scolaire élargi (international)

Compétence à interpréter, créer, relier, mettre en perspective

ACADÉMIE
DE CRÉTEIL
Liberté
Égalité
Fraternité

3. Comment penser l'articulation EAC & apprentissages ?

I – A quelles conditions l'EAC permet-elle de réduire les inégalités d'apprentissage ?

II – Que peut l'EAC face à la difficulté scolaire ?

III – Que favorise précisément l'EAC ?

ACADÉMIE
DE CRÉTEIL
Liberté
Égalité
Fraternité

I – A quelles conditions l'EAC permet-elle de réduire les inégalités d'apprentissage ?

- **À condition qu'elle permette un déplacement de la culture de l'élève vers une culture commune et partagée (risques d'assignation)**
  - Reconnaître sans assigner : la culture de l'élève peut être un point de départ, mais pas un point d'arrivée.
  - Mettre en dialogue les cultures.
  - Apprendre à naviguer entre les cultures.

ACADÉMIE
DE CRÉTEIL
Liberté
Égalité
Fraternité

I – A quelles conditions l'EAC permet-elle de réduire les inégalités d'apprentissage ?

➢ **À condition qu'elle ne se fasse pas au détriment des apprentissages**

Les enjeux de l'EAC varient selon que les actions EAC s'inscrivent sur temps scolaire ou hors temps scolaire :

EAC sur temps scolaire / EAC hors temps scolaire
Classe à PAC / Atelier artistique

ACADÉMIE
DE CRÉTEIL
Liberté
Égalité
Fraternité

I – A quelles conditions l'EAC permet-elle de réduire les inégalités d'apprentissage ?

➢ **A condition qu'elle soit articulée aux apprentissages**

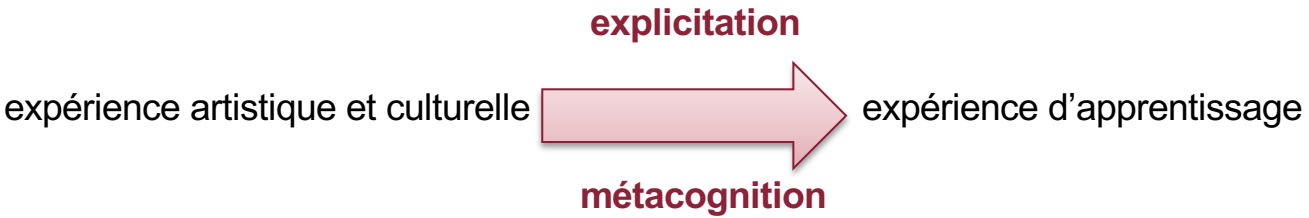
- ❖ EAC activité périphérique / ponctuelle -> pas d'effet durable sur les apprentissages + risque d'accentuation des inégalités

- ❖ EAC intégrée à une séquence disciplinaire -> une modalité d'apprentissage à part entière si elle est reliée aux savoirs et aux compétences enseignées

ACADÉMIE
DE CRÉTEIL
Liberté
Égalité
Fraternité

I – A quelles conditions l'EAC permet-elle de réduire les inégalités d'apprentissage ?

- **A condition que le lien avec les apprentissages soit explicité et fasse l'objet d'un travail spécifique (métacognition)**



ACADÉMIE DE CRÉTEIL
Liberté
Égalité
Fraternité

II – Que peut l'EAC face à la difficulté scolaire ?

➢ **L'EAC propose des situations d'apprentissage qui allient**

- Rapport à la norme
- Rapport à l'erreur
- Rapport à l'évaluation
- coopération





- Fonctionnalité immédiate
- Approche sensible
- Démarche active
- Sentiment de compétence

SÉCURISATION & STIMULATION

et favorisent la motivation et l'engagement des élèves dans les apprentissages.

II – Que peut l'EAC face à la difficulté scolaire ?

➢ l'EAC propose des situations d'apprentissage porteuses de sens.

L'EAC donne du sens aux apprentissages en reliant savoirs, émotions et expérience vécue.
Les élèves comprennent pourquoi et pour qui ils apprennent, car la création engage à la fois le corps, la pensée et le collectif. Les projets artistiques ancrent les apprentissages dans le réel — une œuvre à produire, un public à rencontrer, un message à transmettre — ce qui rend le travail plus motivant et plus signifiant.
En rendant les apprentissages visibles, concrets et partagés, l'EAC peut favoriser la compréhension et la mémorisation durable.

Fonctionnalité immédiate : les élèves peuvent percevoir (quasi) immédiatement l'intérêt des contenus scolaires

Fonctionnalité de transition : la perception de l'intérêt par les élèves est différée, en suspens ; elle nécessite une réflexion orientée vers un futur encore hypothétique

ACADÉMIE
DE CRÉTEIL
Liberté
Égalité
Fraternité

II – Que peut l'EAC face à la difficulté scolaire ?

➢ **L'EAC crée d'authentiques situations d'égalité qui se fondent sur un fonctionnement démocratique.**

notamment :

Égalité d'accès à l'expérience
Dans un projet artistique, tous les élèves participent à la même expérience, quelles que soient leurs origines sociales, scolaires ou culturelles.
L'expérience sensible ne présuppose pas de maîtrise du langage ou des codes culturels : chacun peut ressentir, observer, créer.
Cela permet de rééquilibrer les positions scolaires : ceux qui sont habituellement "en réussite" ne sont pas avantagés par la seule maîtrise cognitive.

Égalité symbolique dans la parole et la reconnaissance
En EAC, chaque élève est reconnu comme sujet capable d'émotion, d'interprétation et de jugement (esthétique). Les échanges autour d'une œuvre ou d'une création collective valorisent la pluralité des points de vue. La discussion esthétique ou interprétative s'inscrit dans un fonctionnement démocratique de la parole : écouter, argumenter, reformuler.

II – Que peut l'EAC face à la difficulté scolaire ?

-> L'EAC favorise les pratiques coopératives et permet de travailler l'articulation entre le singulier et le collectif.

Dans un projet EAC, chacun contribue à une œuvre commune tout en affirmant sa singularité. Il s'agit d'apprendre à créer ensemble sans effacer les différences : chaque voix, chaque regard, chaque idée devient une part du collectif. Cette expérience permet aussi de comprendre que la réussite commune dépend de la participation de chacun.

- Les pratiques coopératives améliorent le climat scolaire
- Les pratiques coopératives sécurisent les apprentissages
- Les pratiques coopératives offrent de nouvelles chances de comprendre et d'expliquer
- Les pratiques coopératives introduisent le souci de l'autre, obligent à se décentrer, ce qui augmente la souplesse cognitive et ouvre vers une dimension réflexive

II – Que peut l'EAC face à la difficulté scolaire ?

-> L'EAC donne aux élèves le pouvoir d'agir et de décider

L'EAC donne aux élèves un véritable pouvoir d'agir et de décider en les plaçant au centre du processus de création. Ils ne se contentent pas d'exécuter, mais conçoivent, choisissent, expérimentent et assument des responsabilités.
Dans le cadre d'un projet artistique, la parole de chacun compte : il faut débattre, argumenter, construire un accord collectif — autant de gestes démocratiques concrets.

Un fonctionnement scolaire plus démocratique de la classe augmente et diversifie les situations de parole, d'écriture, d'échanges, d'explication, d'argumentation, de critique – chargées d'enjeux réels dans la vie des élèves, ici et maintenant.

Incarner et faire vivre les vertus de la vie démocratique (et pas seulement les enseigner) : éduquer à la citoyenneté – éduquer par la citoyenneté .

Sortir de l'imposition des apprentissages contribue fortement à la sécurisation et à la stimulation.

ACADÉMIE
DE CRÉTEIL
Liberté
Égalité
Fraternité

III – Que favorise précisément l'EAC ?

➢ L'EAC transforme la culture scolaire par le travail en partenariat et la co-construction.

L'EAC transforme la culture scolaire en ouvrant l'école à la logique du processus créatif.
En rencontrant l'artiste au travail, les élèves découvrent que l'art n'est pas seulement un résultat, mais une recherche faite d'essais, d'erreurs, de choix et d'exigence.
Pour les enseignants, le partenariat avec les artistes invite à une réflexivité sur leurs gestes professionnels : il faut accepter l'incertitude, ajuster sa posture, accompagner sans diriger.
La co-construction déplace les rôles de chacun. L'EAC ne change pas seulement les pratiques : elle renouvelle le sens même d'enseigner et d'apprendre.

ACADÉMIE DE CRÉTEIL

Liberté
Égalité
Fraternité

III – Que favorise précisément l'EAC ?

➢ L'EAC développe une intelligence sensible et réflexive du monde.

L'EAC reconnaît la sensibilité comme forme d'intelligence : comprendre, cela peut commencer par ressentir, observer, être ému. **L'expérience esthétique** engage le corps, les émotions et la pensée dans un même mouvement. En mobilisant la perception, l'imagination et la création, l'élève apprend à lire le monde autrement : à voir ce qui échappe à l'évidence, à écouter le silence, à interpréter les signes.

Mais cette sensibilité n'a de valeur éducative que si elle devient **réflexive** : si l'élève apprend à nommer, analyser et partager ce qu'il a ressenti.
L'art est une expérience de connaissance, une manière d'organiser le chaos du vécu en forme signifiante.
L'EAC, parce qu'elle relie le sensible et le réflexif, peut former des esprits capables d'émotion et de discernement.

ACADÉMIE DE CRÉTEIL
Liberté
Égalité
Fraternité

III – Que favorise précisément l'EAC ?

➢ L'EAC soutient la construction du sujet et la métacognition.

L'expérience artistique permet à l'élève de se constituer comme sujet : il peut reconnaître qu'il pense, qu'il ressent et qu'il agit de manière singulière.
Par la création, il fait l'expérience de la liberté mais aussi de la responsabilité : choisir, essayer, recommencer permet de se construire.

La verbalisation des émotions et la réflexion sur le processus de création favorisent la métacognition et renforcent l'autonomie intellectuelle.

Dans le cadre de l'EAC, penser son propre geste artistique revient à penser son rapport au savoir (*ce que je vis, je peux le comprendre et le transformer*). Ce passage du ressenti à la conscience fait de l'élève un sujet apprenant, capable de transférer et de relier ses expériences.

ACADÉMIE
DE CRÉTEIL
Liberté
Égalité
Fraternité

III – Que favorise précisément l'EAC ?

➢ L'EAC construit une intelligence du lien.

L'art est, par essence, un espace de relation : entre les formes et les sens, entre les individus, entre soi et le monde, entre soi et soi-même.

La culture, c'est l'ensemble des savoirs, des valeurs, des pratiques et des créations qu'un groupe humain - dans un espace donné et sur un temps déterminé - partage et transmet pour donner sens au monde.

L'EAC développe cette intelligence du lien, indispensable pour comprendre la complexité du monde. Elle relie les savoirs et les disciplines. Elle relie aussi les personnes. Les projets culturels favorisent les liens entre les élèves, les enseignants, les artistes, les familles, les institutions culturelles et le territoire.
Les élèves expérimentent le collectif : faire œuvre ensemble, c'est apprendre la coopération, la négociation, dans le respect des singularités.

«La grande finalité de l'éducation est de relier les connaissances et de relier les êtres humains. » (Edgar Morin)

ACADÉMIE
DE CRÉTEIL
Liberté
Égalité
Fraternité

“l’égalité n’est pas un but à atteindre, mais le point de départ de toute éducation.
Il faut la supposer pour la vérifier. ”

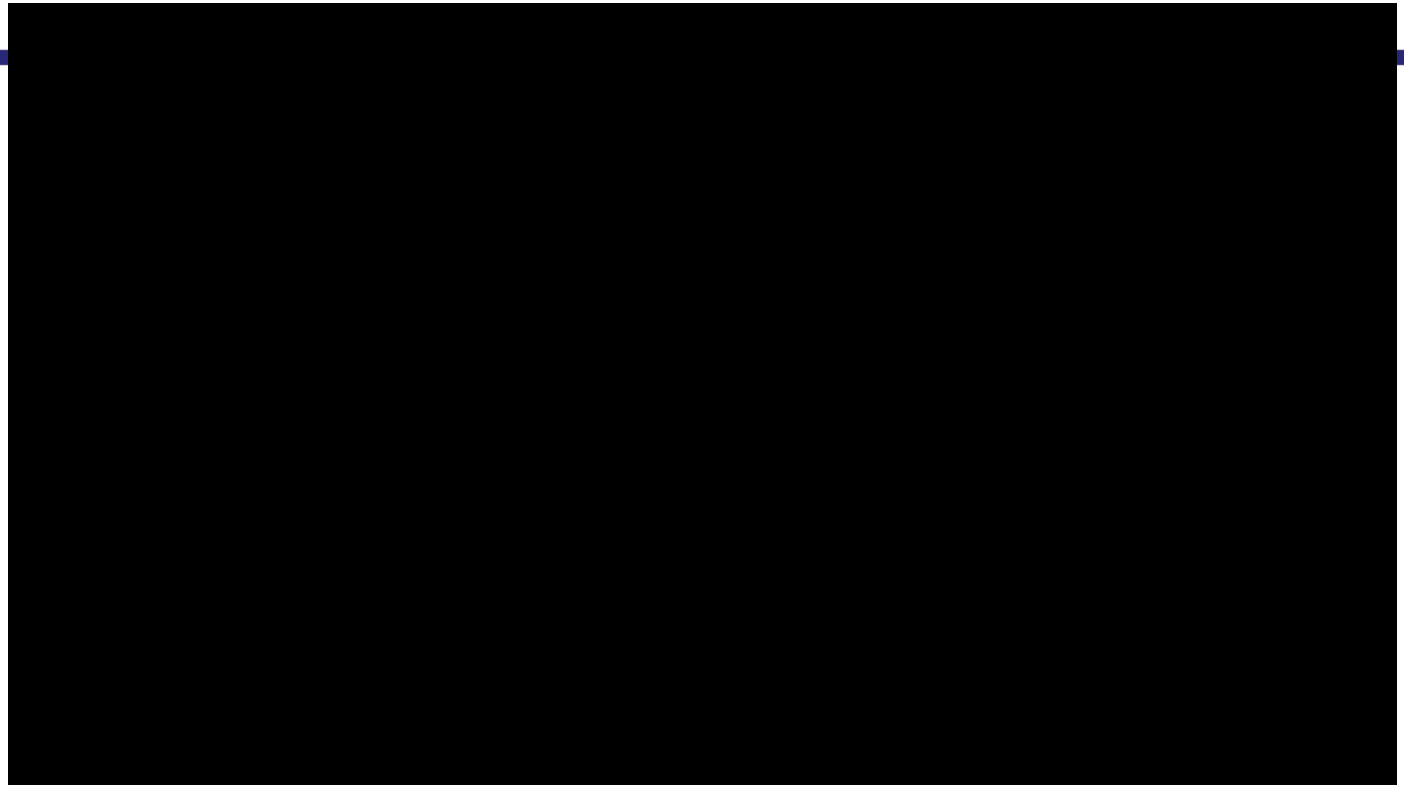
Jacques Rancière, *Le Maître ignorant*



La liberté guidant le peuple,
Eugène Delacroix

ACADÉMIE
DE CRÉTEIL
Liberté
Égalité
Fraternité

4. Le film : l'EAC, du côté des élèves



ACADÉMIE
DE CRÉTEIL
Liberté
Égalité
Fraternité

5. Les questions du chat



Vos questions, vos difficultés, vos réussites, vos témoignages